

Quel rôle pour la spéculation empirique en théorie politique de la finance ?

What role for empirical speculations in the political theory of finance?

Louis Larue, Aalborg Universitet, Danemark - *Courriel* : louisl@ikl.aau.dk

A paraître dans *Raisons Politiques*, 2025.

Résumé de l'article : L'une des tâches centrales de la théorie politique normative est d'imaginer et de défendre des alternatives plus justes au système économique et social actuel. Dans ce but, les chercheurs et chercheuses doivent nécessairement spéculer sur la nature des scénarios alternatifs possibles, mais encore inexistantes. Grâce à l'étude d'une branche relativement récente de la théorie politique contemporaine (la théorie politique de la finance), cet article vise à étudier une question générale : Quelle doit être l'attitude du chercheur ou de la chercheuse face aux nécessaires incertitudes empiriques inhérentes à sa tâche? En chemin, l'article identifie trois problèmes principaux auxquels fait face la littérature : un manque de clarté et de rigueur dans la définition des alternatives étudiées, un niveau élevé d'incertitudes concernant les effets attendus de ces alternatives, et une relation problématique entre le choix de l'alternative défendue et l'évaluation normative du *statu quo*. L'article se conclut par plusieurs recommandations visant à remédier à ces problèmes.

Abstract: One of the main tasks of normative political theory is to imagine and defend fairer alternatives to the current economic and social system. To this end, researchers must necessarily speculate on the nature of possible, but yet non-existent, alternative scenarios. Through the study of a relatively recent branch of contemporary political theory (the political theory of finance), this article aims to explore a general question: what should be the attitude of the researcher towards the necessary empirical uncertainties inherent in his or her task? Along the way, the article identifies three main problems facing the literature: a lack of clarity and rigour in the definition of the alternatives studied, a high level of uncertainty concerning the expected effects of these alternatives, and a problematic relationship between the choice of the alternative defended and the normative assessment of the status quo. The article concludes with a number of recommendations designed to remedy these problems.

Travail réalisé grâce à un financement de la Commission Européenne : HORIZON-MSCA-2023-PF, grant number 101149764.



Introduction

L'une des tâches centrales de la théorie politique normative est d'imaginer et de défendre des alternatives plus justes au système économique et social actuel. Dans ce but, les chercheurs et chercheuses doivent nécessairement spéculer sur la nature et les conséquences de propositions alternatives possibles, mais encore inexistantes, et aux contours parfois flous. Ces spéculations soulèvent une série de questions méthodologiques importantes que cet article tentera d'éclaircir à l'aide d'une série d'exemples tirés d'une branche récente de l'éthique appliquée : la théorie politique de la finance.

Le choix de la finance est particulièrement pertinent, car la recherche normative en ce domaine repose de manière significative sur la possibilité de scénarios futurs largement hypothétiques. L'article détaille plusieurs propositions très courantes dans la littérature, telles que la proposition de mettre fin au système de réserves fractionnaires (ou *fractional-reserve banking*) grâce à un système de monnaie souveraine¹, ou la proposition de multiplier à grande échelle le nombre de monnaies alternatives.² Son but, cependant, n'est pas de juger de la valeur ou de la pertinence de ces propositions, mais plutôt de se demander quelles sont l'utilité et la place de spéculations empiriques aussi hypothétiques en théorie politique. Cet article pose donc seulement une question de méthode et délaissera autant que possible les problèmes de fond auxquels font face ces propositions.

La théorie politique de la finance a (dans la grande majorité des cas) comme souci principal de déterminer quel système monétaire ou financier est le plus juste, ou le plus efficace, ou le plus légitime, en faisant une comparaison entre plusieurs possibilités d'alternatives possibles et le système actuel.³ Cette stratégie est sujette à au moins trois problèmes.

Un premier problème est simplement le manque de clarté et parfois de solidité théorique de ces alternatives. Comme nous le verrons, ce problème varie d'une proposition à l'autre. Certaines ont fait l'objet de travaux et de débats depuis des décennies, alors que d'autres ne

¹ Peter Dietsch, « Money Creation, Debt, and Justice », *Politics, Philosophy & Economics* 20 (2), 2021, p.151–179.

² Bernard Lietaer, Christian Arnsperger, Sally Goerner, et Stefan Brunnhuber. *Money and Sustainability: The Missing Link*, Axminster, Triarchy Press, 2012.

³ Voir, outre les exemples déjà cités, Peter Dietsch, François Claveau, et Clément Fontan. *Les banques centrales servent-elles nos intérêts?* Paris, Raisons d'agir, 2019, traduit de l'anglais par Edmond-Louis Dussault. ; Lisa Herzog (dir.). *Just Financial Markets? Finance in a Just Society*, Oxford, Oxford University Press, 2017; Alexander Douglas. *The Philosophy of Debt*, London, Routledge, 2016.

sont encore qu'à l'état d'ébauche dans l'esprit d'auteurs isolés. Certaines n'ont jamais été expérimentées alors que d'autres ont fait l'objet d'essai à petite ou grande échelle.

Un second problème concerne les effets imprévisibles ou incertains de ces propositions. D'une part, certains effets sont difficilement prévisibles : des réformes radicales du système monétaire engendreront (si elles sont appliquées) un grand nombre de changements qualitatifs de l'architecture du système financier dont les conséquences ne peuvent être prévues à l'avance. D'autre part, même les propositions les plus modestes et les plus solides en théorie, produisent des effets dont l'intensité et l'étendue dans le temps sont incertaines.

Ces deux premiers problèmes ne sont pas nécessairement fatals et sont communs à de nombreux autres champs de la théorie politique normative.⁴ Ainsi, la théorie de la démocratie ne manque pas de propositions radicales et nouvelles, faisant face aux mêmes problèmes d'incertitude.⁵ La section finale de cet article contient quelques recommandations pour limiter les conséquences néfastes de ces deux problèmes.

Un troisième problème est, à mon sens, plus important. Certains auteurs font reposer leur argument normatif en faveur ou en défaveur du système financier actuel sur la possibilité (ou l'absence de possibilité) de le remplacer par une alternative meilleure, plus juste, ou plus légitime. Certains choisissent la prudence et ne s'éloignent que marginalement du *statu quo*;⁶ d'autres font le grand écart et choisissent des alternatives radicales et relativement nouvelles.⁷ Cependant, la raison de ce choix n'est pas toujours claire, bien que choisir une alternative plus ou moins proche du *statu quo* influence significativement les conclusions de l'enquête. Étant donné le degré d'incertitude inhérent à la plupart de ces propositions, faire dépendre les conclusions normatives du choix d'une alternative encore non-réalisée est donc particulièrement problématique.

Ce troisième problème est certes moins fréquent dans la littérature que les deux premiers. Mais il est aussi plus intéressant, car proprement normatif. En effet, il concerne la place qu'il convient de donner aux spéculations empiriques au sein d'un argument en théorie politique. Il pose à la fois une question théorique et une question pragmatique. La première, théorique, est la suivante : le caractère juste ou injuste d'un système, d'une norme, ou d'une action dépend-

⁴ Le second problème est une critique fréquente de l'allocation universelle. Voir notamment Jon Elster, « Comment on van Der Veen and Van Parijs », *Theory and Society* 15 (5), 1986, p. 709–721.

⁵ Voir Pierre-Étienne Vandamme, *Démocratie et justice sociale*, Paris, Vrin, 2021.

⁶ Marco Meyer, « The Right to Credit », *Journal of Political Philosophy* 26 (3), 2018, p. 304–26.

⁷ Peter Dietsch, art. cité; et Bernard Lietaer et al, art. cité.

il de l'existence (ou de la possible existence) d'une alternative plus juste (ou moins injuste) ? La seconde, pragmatique, peut être décrite de la manière suivante : si mon but est de démontrer que le système financier est injuste, est-il préférable de faire appel à des arguments théoriques ou est-il préférable de démontrer qu'il existe une possibilité empirique pour une alternative meilleure que le *statu quo* ?

Ce sont des questions complexes auxquelles cet article ne pourra apporter de réponses complètes et définitives. Néanmoins, l'analyse de la manière dont certains auteurs abordent ces questions, parfois explicitement, parfois tacitement, permettra je l'espère de donner une perspective nouvelle et concrète sur ces débats. Par ailleurs, l'étude de problèmes concrets inhérents à une littérature particulière permettra de jeter une lumière nouvelle sur un débat plus large en philosophie politique. Les doutes que je soulève dans cet article viendront soutenir, quoique par un chemin différent, les thèses défendues par G.A Cohen, notamment.⁸ Ce dernier soutient que le caractère juste d'une société ne dépend pas du fait que notre idéal de justice soit politiquement ou empiriquement réalisable. La justice est avant tout une question de valeur.

L'article se conclut par une série de recommandations quant à la manière d'argumenter en faveur ou en défaveur de propositions de réformes aux contours empiriques incertains.

L'espoir de cet article est que ces conclusions particulières au champ de la finance puissent servir pour d'autres champs de la théorie politique (comme par exemple l'étude de systèmes politiques alternatifs en théorie de la démocratie).

Justice et incertitude empirique

La théorie politique de la finance, ou, plus simplement, l'éthique financière, se préoccupe de la justice et de la légitimité des institutions financières (ex : banques centrales et commerciales) et des pratiques du monde financier (ex : la création monétaire, l'endettement des états et des personnes). L'une de ses préoccupations majeures est de concevoir des réformes à même de rendre ces institutions et pratiques plus justes ou plus légitimes.

Malgré l'enthousiasme que certaines propositions soulèvent (ou ont soulevé par le passé), leurs contours sont souvent peu clairs et leurs effets souvent incertains ou imprévisibles. Afin

⁸ Gerald Allan Cohen, *Rescuing Justice and Equality*. Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2008. Particulièrement le chapitre intitulé « Facts ». Voir aussi David Estlund, « Human Nature and the Limits (If Any) of Political Philosophy », *Philosophy & Public Affairs*, 39(3), 2011, p. 207–237 et Anca Gheaus, « The Feasibility Constraint on The Concept of Justice », *The Philosophical Quarterly*, 63 (252), 2013, p. 445–464.

d'illustrer ces deux premiers problèmes, je commencerai par analyser l'exemple des monnaies alternatives puis, plus brièvement, celui du système de banque libre (ou *free banking*). Le choix de ces deux propositions bien différentes vise à montrer que ces problèmes concernent des propositions émanant de bords politiques opposés et aux aspirations tantôt pragmatiques et tantôt plus radicales. Ce sont donc bien des problèmes de méthode, que je traiterai comme tels, sans prendre parti pour l'une ou l'autre réforme. Par ailleurs, ces deux propositions illustrent deux aspects du même problème. D'une part, comme nous le verrons en étudiant le cas des monnaies alternatives, l'expérimentation à petite échelle ne permet pas nécessairement de prédire les effets d'une éventuelle expérimentation à grande échelle. D'autre part, des expérimentations passées, comme celle de la banque libre en Écosse, ne peuvent offrir de conclusions solides quant aux succès possibles de propositions actuelles, si les secondes ne sont que le reflet distant des premières.

Monnaies Alternatives

Les monnaies alternatives ont pour vocation de circuler en parallèle de la monnaie officielle, au niveau local ou, parfois, régional. Contrairement à l'euro, leur gestion est partagée par l'ensemble des utilisateurs, ou, du moins, reste sous leur contrôle. En Francophonie, les exemples les plus connues sont les monnaies locales (comme le Valeureux à Liège) et les SEL (systèmes d'échange local). Les monnaies locales ne sont valides que pour des biens et des services produits et vendus au sein d'une unité géographique déterminée (généralement une ville ou un ensemble de villages), dont l'échange est généralement assorti de critères sociaux et environnementaux. Un SEL, quant à lui, est un système de crédit mutuel, où chaque membre échange des biens et (surtout) des services avec d'autres membres, contre une reconnaissance de dettes payable en retour à tout autre membre de la communauté. Il existe cependant de nombreuses autres formes de monnaies alternatives: des monnaies réservées aux échanges inter-entreprises (comme le WIR en Suisse, ou le RES en Flandre) et des monnaies carbone, qui visent à encourager les comportements « verts ».⁹

Prises individuellement et en contexte local, ces monnaies ont été largement étudiées, vantées, et (plus récemment) critiquées, et la compréhension de leur fonctionnement et de

⁹ Pour une présentation relativement exhaustive et récente, voir Jérôme Blanc, *Les monnaies alternatives*, Paris, La Découverte, 2018 ; et Jérôme Blanc, « Penser la pluralité des monnaies à partir de Polanyi : un essai de typologie », in Isabelle Hillenkamp et Jean-Louis Laville (dir.), *Socioéconomie et démocratie : l'actualité de Karl Polanyi*, Toulouse, Erès, 2013, p. 241–70.

leur nature ne pose pas problème.¹⁰ Nombre de leurs défenseurs cependant voient en elles un potentiel d'expansion notable. Certains défendent une croissance « simple », c'est-à-dire une augmentation de la circulation des monnaies alternatives existantes.¹¹ D'autres préfèrent une croissance « complexe », où un écosystème monétaire international, composé d'une myriade de monnaies alternatives différentes, remplacerait le système monétaire actuel.¹² Cette croissance, simple ou complexe, apporterait, selon ses partisans, des avantages notables en termes de stabilité économique du système monétaire, et de la soutenabilité social et environnementale du système monétaire.¹³

Quels que soient les arguments éthiques en faveur (ou en défaveur) de l'un ou l'autre scénario, la croissance de ces monnaies changerait radicalement la donne. Défendre des telles propositions de croissance oblige à faire face à au moins deux problèmes méthodologiques: premièrement, définir précisément les contours du scénario choisi ; deuxièmement, déterminer ses conséquences sociales, environnementales et économiques (si, comme ses partisans l'affirment, ces conséquences en justifient la croissance).

Premièrement, la croissance de ces monnaies créerait un changement qualitatif majeur. Dès lors, les connaissances que nous avons de ces monnaies en contexte local ne seraient plus d'une grande aide pour décrire le fonctionnement d'un système monétaire où ces monnaies auraient une plus grande place (voire toute la place). En effet, aujourd'hui, ces monnaies sont si marginales qu'elles peuvent reposer sur un cadre légal minimal, voire pas de cadre légal du tout.¹⁴ Par ailleurs, l'état actuel de ces monnaies n'impose pas d'établir des taux de change entre monnaies, de gérer un système bancaire complexe intégrant ces monnaies, ni même (sauf dans certains cas limités) de lever des taxes et impôts en monnaies alternatives. Une croissance généralisée des monnaies alternatives changerait profondément la donne et

¹⁰ Pour une revue détaillée de la littérature empirique, voir Marie Fare et Pepita Ould Ahmed, « Complementary Currency Systems and Their Ability to Support Economic and Social Changes », *Development and Change* 48 (5), 2017, p. 847–872. Pour la littérature en éthique, voir Louis Larue, Camille Meyer *et al.*, « The Ethics of Alternative Currencies », *Business Ethics Quarterly* 32 (2), 2022, p. 299–321.

¹¹ Arnaud Michel et Marek Hudon, « Community Currencies and Sustainable Development: A Systematic Review », *Ecological Economics* 116, 2015, p. 171.

¹² Bernard Lietaer *et al.*, art. cité.

¹³ Voir, notamment, Jérôme Blanc, art. cités; et Marie Fare et Pepita Ould Ahmed, art. cité.

¹⁴ Antoine Attout *et al.* *Guide Pratique Des Monnaies Complémentaires*, Bruxelles, Éditions du Réseau Financement Alternatif, 2013.

nécessiterait de considérer sérieusement toutes ces questions, qui, jusqu'ici, ont été largement ignorées ou sous-estimées par leurs partisans.¹⁵

Deuxièmement, les résultats positifs (réels ou supposés) des monnaies alternatives telles qu'elles existent aujourd'hui ne permettent pas de prédire si, dans un scénario de croissance, ces monnaies continueraient à produire de tels résultats. Les partisans des monnaies alternatives soulignent souvent leurs potentiels bénéfiques sociaux, environnementaux ou économiques, bien que la réalité empirique de ces bénéfices soient sujettes à controverses.¹⁶ Quel que soit le résultat de ces controverses, ces bénéfices ne peuvent préjuger des conséquences (bénéfiques ou non) que ces monnaies auraient si leur place dans la sphère monétaire était beaucoup plus grande. Comme indiqué au paragraphe précédent, leur croissance engendrerait des changements qualitatifs qui modifieraient profondément le paysage monétaire et fiscal, et donc les effets de ces monnaies. Par ailleurs, même en faisant abstraction de ces changements, une croissance de ces monnaies soulèverait une série de questions éthiques nouvelles auxquelles il faudrait pouvoir répondre afin de défendre rigoureusement ces propositions. Par exemple, est-il légitime d'imposer des restrictions locales au pouvoir d'achat de chacun ? Lorsque ces monnaies sont marginales, les restrictions qu'elles imposent ne sont pas un souci, puisque chacun peut les ignorer. Ce ne serait plus le cas si une partie significative de la monnaie était constituée de monnaies locales, comme l'appellent de leur vœux Christian Arnsperger ou Bernard Lietaer.¹⁷ L'étude de ces questions est compliquée par le caractère hypothétique de ces scénarios. Nul ne peut savoir exactement comment se comportera un système monétaire composé intégralement ou largement de monnaies alternatives, et analyser dans une perspective normative un tel système se heurte à la nécessité d'hypothèses controversées.

L'exemple des monnaies alternatives permet donc d'illustrer une première famille de problèmes propres à l'éthique financière. La nature et les effets de réformes (plus ou moins) radicales du système monétaire sont souvent incertains. En corollaire, ceci rend le débat

¹⁵ Voir Louis Larue, « The Case against Alternative Currencies », *Politics, Philosophy & Economics* 21 (1), 2022, p. 75–93 ; et Louis Larue, *Alternative Currencies : a critical approach*, London, Routledge, 2025.

¹⁶ Pour une revue de leurs potentiels bénéfiques sociaux, voir Marie Fare et Pepita Ould-Ahmed, art. cité. Pour les potentiels bénéfiques environnementaux, voir Gill Seyfang, et Noel Longhurst, « Growing Green Money? Mapping Community Currencies for Sustainable Development », *Ecological Economics* 86 (2013), p. 65–77. Pour une remise en question de la réalité empirique de ces bénéfices, voir Adam Marshall et Daniel O'Neill, « The Bristol Pound: A Tool for Localisation? », *Ecological Economics* 146, 2018, p. 273–281.

¹⁷ Bernard Lietaer et al., art. cité; Christian Arnsperger, « Monetary Federalism and the Recovery of Swiss Sovereignty », *ECSA-Switzerland Conference*, Basel, Europainstitut, 2011.

éthique difficile pour deux raisons. D'une part, l'observation d'alternative à l'état « expérimental » (comme des exemples existants de monnaies locales) n'est pas d'une grande aide pour cerner les contours et prédire les effets de scénarios radicaux. D'autre part, les scénarios radicaux soulèvent une série de question éthiques auxquelles il est difficile de répondre sans faire des hypothèses controversées.

Le système de banque libre

L'exemple des débats portant sur le système de banque libre (ou *free banking*) permet de confirmer ces constats. Ce système poursuit des buts très différents de ceux défendus par les partisans des monnaies alternatives. Il ne comporterait aucun contrôle gouvernemental sur la monnaie, les taux de change et les taux d'intérêts, ni aucune banque centrale. Il n'y aurait aucune régulation spéciale concernant les banques au-delà des règles usuelles appliquées à toutes les entreprises, ni aucune restriction sur la création monétaire, l'endettement et le crédit.¹⁸

La proposition des partisans de la banque libre ne souffre pas des mêmes problèmes de clarté que celles reposant sur les monnaies complémentaires. Ses contours sont, somme toute, assez simples : supprimer tout contrôle gouvernemental sur la monnaie et la finance et laisser libre cours aux monnaies privées et aux institutions financières privées. Cependant, de par sa radicalité, cette proposition est bien plus exposée au second problème : comment prédire les effets économiques, sociaux et politiques d'une proposition aussi radicale ?

A la fin des années 80 et au début des années 90, un riche débat eut lieu afin de savoir si l'expérience de banques libres en Écosse au 18^e et 19^e siècle correspondait aux thèses défendues par les partisans de la banque libre et pouvait y apporter leur soutien.¹⁹ Bien que les débats ne seront sans doute jamais clos, il semble que la plupart des historiens s'accordent pour dire qu'aucun exemple historique n'ait jamais approché de l'idéal de la banque libre : les faits historiques ne peuvent donc apporter de soutien ferme à cette proposition.²⁰ Comme

¹⁸ Pour une présentation détaillée, voir George Selgin, *The Theory of Free Banking*, Totowa, Rowman & Littlefield, 1988; et Lawrence White, *Free Banking in Britain: Theory, Experience, and Debate, 1800-1845*. Cambridge, Cambridge University Press, 1984.

¹⁹ Outre les œuvres déjà citées, voir Kevin Dowd, Kevin (dir.), *The Experience of Free Banking*, London, Routledge, 1992.

²⁰ Michael Bordo et Anna J. Schwartz, « The Performance and Stability of Banking Systems under 'Self-Regulation': Theory and Evidence », *Cato Journal* 14 (3), 1995, p. 453-479; Forrest Capie et Geoffrey Edward Wood (dir.), *Unregulated Banking: Chaos or Order?* London, MacMillan, 1991.

pour les monnaies alternatives, l'étude de présent ou de passé ne peut suffire pour déterminer les conséquences et la valeur de propositions de réformes aussi radicales que la banque libre.

Justice, *statu quo*, et spéculation empirique

Un troisième problème concerne le rôle du scénario alternatif au sein de l'argumentation normative. Certains, comme Marco Meyer, préfèrent la prudence et ne s'éloignent que marginalement du *statu quo*; d'autres, comme Peter Dietsch, font le grand écart et choisissent des alternatives radicales et relativement nouvelles. Dans cette section, j'aimerais montrer que ces choix ne sont pas anodins, tant choisir une alternative plus ou moins proche du *statu quo* influence significativement les conclusions de l'argument. Postuler qu'une alternative radicale plus juste est possible conduit plus facilement à conclure que le système actuel est injuste. A l'inverse, faire l'hypothèse qu'un changement n'est possible qu'à la marge rend le *statu quo* plus attrayant. Cette section a pour but de démontrer que faire dépendre les conclusions normatives du choix d'une alternative encore non-réalisée est donc particulièrement problématique. Une stratégie plus appropriée consisterait à d'abord déterminer le problème éthique pour ensuite à défendre des alternatives qui le résolvent.

100% monnaie

Un premier exemple est donné par un article de Peter Dietsch.²¹ Peter Dietsch commence par une liste de doléances concernant le système de crédit moderne. En particulier, il pointe comment le système de création monétaire actuel donne des avantages considérables en termes d'accès au crédit à certains agents (institutions bancaires, personnes les plus riches) au détriment d'autres. Cette inégalité d'accès au crédit est, selon Dietsch, arbitraire d'un point de vue moral. Il montre ensuite qu'il existe au moins une alternative possible qui ne crée pas une telle situation inégalitaire et qui ne présente pas non plus d'autres désavantages sociaux ou économiques : un système de 100% monnaie, mieux connu sous son nom anglophone de *full-reserve banking*.

Notre système actuel est organisé selon le principe du système de réserves fractionnaires (ou *fractional-reserve banking*) : les banques privées peuvent créer de l'argent neuf via le crédit en ne conservant qu'une (petite) fraction de la valeur de leur prêt en réserve. A l'inverse, dans un système de *100% monnaie*, les banques ne pourraient prêter que des montants exactement équivalents à leur réserve. La création monétaire leur échapperait donc et passerait dans les

²¹ Peter Dietsch, art. cité.

mains de l'état.²² Sans entrer dans les détails de cette proposition, Peter Dietsch soutient que ce système pourrait établir une meilleure égalité d'accès au crédit. Dès lors, il conclut que l'arrangement monétaire actuel est injuste et illégitime, puisqu'il existe au moins une alternative à la fois faisable et plus juste.

Dans le cadre de cet article, j'aimerais questionner plusieurs éléments de l'argument de Peter Dietsch. Premièrement, la proposition de Dietsch souffre du premier problème identifié plus haut : le manque de clarté. Le système de 100% monnaie est une vieille proposition qui est loin de faire l'unanimité.²³ Peter Dietsch, cependant, la présente seulement en quelques lignes. Si cette proposition doit démontrer par son efficacité et son équité que le système actuel est injuste, il semble qu'une discussion plus approfondie soit nécessaire. Par ailleurs, Peter Dietsch ne justifie pas le choix de cette alternative particulière, bien que la littérature grouille de propositions radicales pour transformer le système financier. Pourquoi celle-là ? Peter Dietsch affirme que tout ce dont son argument a besoin est d'une alternative possible et désirable, quelle qu'elle soit.²⁴ En effet, il en suffit d'une pour montrer que le système actuel est injuste. Ce dernier point est fondamental pour son argument, et aussi celui qui me semble le plus problématique.

Pourquoi faire dépendre le caractère juste ou injuste du système actuel de la possibilité d'une alternative meilleure ? Il semble que les arguments que Peter Dietsch avance dans la première partie de son article sont suffisants pour montrer que le système est problématique : inégalité d'accès au crédit, privilèges démesurés donnés aux banques commerciales, etc. La raison pour laquelle il ne veut pas que son argument repose « simplement » sur de telles injustices est (selon lui) leur caractère « controversé » : les désaccords moraux sont si profonds dans notre société que l'on ne peut espérer atteindre un consensus. Peter Dietsch espère que sa stratégie « empirique » obtiendra un plus large accord : si l'on peut montrer qu'une autre alternative possible et plus juste existe, il est clair que le système actuel est injuste.

Il me semble cependant que faire appel à des alternatives encore inexistantes, jamais mises en œuvre historiquement, et aux effets largement inconnus, soit une stratégie beaucoup plus

²² Pour plus de détails et différentes propositions, voir Irving Fisher, *100% Money*, New York, Adelphi, 1935; Robert Hockett et Aaron James, *Money from Nothing*, Brooklyn, Melville House, 2020; Jaromir Benes et Michael Kumhof, «The Chicago Plan Revisited », *International Monetary Fund Working Papers*, WP/12/202, 2012.

²³ Voir, par exemple, Samuel Demeulemeester, « Dissocier la création monétaire des prêts bancaires : retour sur la proposition "100% monnaie" des années 1930 », *Revue d'Économie politique*, 132 (5), 2022, p. 835-859 ; et Patrizio Lainà, « Proposals for Full-Reserve Banking : A Historical Survey from David Ricardo to Martin Wolf », *Economic Thought* 4 (2), 2015.

²⁴ Peter Dietsch, art. cité, p. 169.

risquée que de faire appel à l'injustice du système actuel pour convaincre qu'un changement est nécessaire. A moins d'être absolument certain que l'alternative choisie soit la bonne solution, cette stratégie repose sur des bases bien peu solides. Faire reposer le caractère injuste du système actuel sur la possibilité d'un tel scénario pourrait même donner du grain à moudre aux défenseurs du *statu quo* : bien qu'il ait ses problèmes, conserver le *statu quo* est bien moins risqué que de se lancer dans des expérimentations monétaires à grande échelle.

Ce dernier point a de l'importance. Peter Dietsch ne consacre qu'une petite section finale à la présentation et à la défense de sa proposition alternative. Il me semble au contraire que son argument nécessiterait une défense approfondie et autonome de cette proposition, afin de contrer les attaques probables des nombreux défenseurs du *statu quo*.

En résumé, des deux méthodes défendues par Peter Dietsch lui-même, il me semble que celle qui part de considérations de justice pour ensuite défendre une alternative, plutôt que l'inverse, est la meilleure. Premièrement, faire appel à une proposition controversée ne semble pas la meilleure stratégie pour convaincre les indécis. Deuxièmement, l'absence d'alternatives solides ou convaincantes, ou l'impossibilité (peut-être seulement actuelle) de réunir les conditions politiques, sociales et économiques nécessaires à l'apparition d'une alternative désirable, ne doit pas empêcher de penser que le système actuel est injuste.

Droit au crédit

Un second exemple – radicalement opposé au premier – est donné par un récent article de Marco Meyer.²⁵ Ce dernier défend un droit conditionnel au crédit. Selon lui, toute personne ou entreprise solvable a le droit d'obtenir un crédit d'une banque.²⁶ Ce droit exclut donc les personnes non-solvables. En l'état, cette proposition n'a vraiment rien de révolutionnaire. L'argument complexe de Meyer, qui repose sur une conception particulière du contractualisme de Thomas Scanlon et John Rawls,²⁷ est certes neuf, mais il semble que ce droit existe déjà et n'a pas besoin d'être défendu: pourquoi une banque refuserait-elle de prêter à une personne solvable ?

En réponse à cette objection, Marco Meyer avance deux corollaires « significatifs » de son argument. Premièrement, l'État doit garantir la stabilité financière de l'économie, afin que les

²⁵ Marco Meyer, art. cité.

²⁶ Marco Meyer, art. cité, p. 305.

²⁷ Thomas M. Scanlon, *What We Owe to Each Other*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1998; John Rawls, *A Theory of Justice*. Revised edition, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1999.

banques puissent effectivement jouer leur rôle de prêteur. Deuxièmement, l'État a le devoir d'aider les personnes et entreprises insolvables à devenir solvables, par des politiques redistributives et éducatives adéquates.

Cependant, il ne semble pas que le premier corollaire soit véritablement « significatif » : la stabilité financière est déjà l'un des deux principaux objectifs de la plupart des banques centrales du monde et ne fait pas débat.²⁸ Par ailleurs, le contractualisme de John Rawls ou Thomas Scanlon sur lequel se base l'argument de Meyer donne déjà de nombreuses raisons pour lesquelles l'État devrait mieux redistribuer les richesses, sans pour cela faire appel à un argument controversé en faveur d'un droit au crédit.²⁹

Quoi que l'on pense de l'argument de Meyer, ses conclusions, même les plus « significatives », sont bien peu éloignées du *statu quo*, et ne demandent pas de redistribution radicale des richesses ou des revenus, ni de changements radicaux du système bancaire. Au contraire, il semble que le système tel qu'il existe s'en trouve légitimé : la justice en termes de crédit consiste simplement en un droit (garanti par l'état) à avoir accès au crédit. Cette « alternative » étant de facto réalisée, le système actuel est donc juste (du moins, en ce qui concerne la dimension « crédit »). Je ne voudrais pas prendre position sur la nécessité de changer le système, mais simplement pointer que choisir une alternative très proche du *statu quo*, comme un droit au crédit assorti d'une politique visant à rendre chacun solvable, peut conduire à légitimer le *statu quo*.

En conclusion, quelques recommandations

La section précédente a voulu montrer que faire dépendre les conclusions normatives du choix d'une alternative encore non-réalisée est souvent particulièrement problématique. Ceci est particulièrement le cas lorsque le scénario alternatif est mis en avant afin de démontrer le caractère juste ou injuste, légitime ou illégitime, du *statu quo*. Cependant, il semble impossible de se passer tout à fait de spéculation empirique lorsque le but de la recherche est de défendre des scénarios alternatifs. Que faire ?

²⁸ Charles Goodhart, Daniela Gabor, Jakob Vestergaard, et Ismail Ertürk. *Central Banking at a Crossroads: Europe and Beyond*, Londres, Anthem Press, 2014.

²⁹ Voir John Rawls, *Justice as Fairness: A Restatement*. Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2001; Thomas M. Scanlon, *Why Does Inequality Matter?* Oxford, Oxford University Press, 2018; et Martin O'Neill et Thad Williamson. *Property-Owning Democracy : Rawls and Beyond*, Oxford, Wiley-Blackwell, 2012.

La première recommandation, et la plus importante, est de ne pas faire dépendre la justice ou l'injustice du système financier actuel (ou futur) de la possibilité empirique d'alternatives meilleures. La critique du système financier actuel et la défense d'alternatives plus justes sont certes deux tâches importantes. Cependant, cet article a voulu montrer que la seconde tâche est subordonnée à la première (et non l'inverse). Une alternative est juste parce qu'elle se conforme à une norme de justice, quelle que soit la possibilité empirique réelle de sa réalisation. Faire dépendre l'argument de la possibilité empirique, parfois très hypothétique, d'une alternative meilleure est par ailleurs une stratégie qui peut se retourner contre celui ou celle qui en fait usage : si aucune réforme n'est possible à plus ou moins long terme, cette stratégie peut conduire dans les faits à justifier le *statu quo*.

Une seconde recommandation est de choisir les alternatives les plus solides, ou du moins, de soumettre ces alternatives au plus grand nombre de discussions critiques possibles, voire, si possible, à des tests empiriques à petite ou grande échelle.³⁰ Cela est loin d'être le cas en théorie politique de la finance, où des propositions vagues sont souvent présentées comme des alternatives sérieuses.

Une troisième recommandation est d'être clair sur la nature hypothétique des alternatives défendues, et sur les incertitudes auxquelles elles sont sujettes. Comme les sections précédentes ont essayé de le montrer, certains auteurs ont tendance à ne pas distinguer nettement les effets potentiels des effets réels de leur propositions, et entretiennent souvent un flou empirique à leur avantage.

Enfin, la littérature gagnerait aussi en rigueur et en clarté si la pertinence normative de chaque proposition était étudiée sous un angle clairement hypothétique, et possiblement par degré. En effet, si l'on prend le système actuel S et l'alternative A, la préférence pour l'un ou pour l'autre dépendra en grande partie de leur degré de succès. Faire l'hypothèse que S est nécessairement un échec et A un succès à tout point de vue n'a pas de sens. Une bonne comparaison requiert de faire (au moins) les comparaisons dans les cas suivants : (1) S et A sont des succès ; (2) S est un succès total et A un succès partiel (et inversement); (3) S et A sont tous les deux des échecs. Dans chaque cas, l'alternative préférée peut ne pas toujours

³⁰ Concernant les tests empiriques, il se peut que nous fassions face à un dilemme : l'implémentation de propositions nouvelles à grande échelle court le risque de provoquer des effets inattendus néfastes ; à petite échelle, les risques sont certes moindres, mais la validité externe de l'expérience est également limitée. A propos du premier problème, voir Jon Elster, *art. cit.* Pour une discussion du second problème, voir notamment Angus Deaton et Nancy Cartwright, « Understanding and Misunderstanding Randomized Controlled Trials », *Social Science & Medicine* 210, 2018, p. 2–21.

être la même, et cette méthode pourrait donner des indications intéressantes sur la nécessité et la pertinence de réformes monétaires de grande ampleur.